

« *Annales de Faulquemont* »

Tirées des archives de la Seigneurie et  
Recueillies par

*Monsieur Robin*

*Ancien procureur fiscal XVIII<sup>o</sup> siècle*

Copie XIX<sup>o</sup> siècle

Archives départementales de la Moselle

*Document travaillé par Mme Jacqueline Antoine pour une meilleure lecture*

50

*Fno. 71° 110*

J. 4213

*Annales de Trévoumont*



## Annales de Faulquemont.

Tirées des archives de la seigneurie et recueillies par M. Robin ancien procureur fiscal de la dite seigneurie de Faulquemont.

Je ne sais si quelqu'un a connu l'étimologie de Faulquemont je n'en ai jamais entendu parler, mais je crois l'avoir trouvé dans son nom allemand, qui est Falkenberg qui veut dire le château du faucon et il est vrai comme on le verra dans les présents annales qu'il y avait de toute ancienneté un château à Faulquemont.

En 1398 le 21 mars, Jean, seigneur de Fénétrange, Dietrich Beyre de Propart tant pour lui qu'au nom de dame Blanche fleur de Fénétrange son épouse ont fait un traité par serment pour garder et entretenir la paix, l'union et la tranquillité dans leur ville et château communes de Faulquemont. Cette pièce prouve que Faulquemont vient de la maison de Fénétrange. En 1414 a été fait un acte par serment par son altesse le duc Charles et Henri Beyre de Propart portant ~~revers~~ et consentement de recevoir fût ou



l'avis

tant sans aucune difficulté le dégagement  
du quart et demi des villes et château de Faulque-  
mort pour Jean de Fénétrange et son épouse  
ou pour leurs héritiers et successeurs suivant  
le contenu du contract d'engagement que  
sa dite altesse en a en main.

Par une transaction en idioma allemande de  
l'année 1424 entre Otto, archevêque de Trèves  
et Jean de Fénétrange, son oncle, ce dernier  
soblige de retirer des mains du duc de Lor-  
raine le quart et le demi, qu'il lui avait  
engagé dans la ville, château et terre de Faul-  
quemont, et l'archevêque promet de fournir les  
trois mille florins nécessaires au dégagement  
à charge par le dit Jean de Fénétrange de ne  
plus engager sa terre à personne et surtout  
à aucun duc de Lorraine et dans le cas méan-  
moins où il voudrait le faire d'en donner la  
préférence à l'archevêque et à son chapitre.  
Cette pièce prouve que Faulquemont avait le  
nom de ville et que la terre était patrimoniale.  
En 1445 Henri de Helmestadt le jeune a donné  
des lettres reversables à Simon, seigneur de Féné-

trange



trange pour avoir reçu et pris en fief masculin  
savoir une maison dépendante du château située  
sur le fosse de Faulquemont, ensemble une pièce  
de vignes au dit Faulquemont, comme aussi au village  
de Norbanage, annuellement la somme de cinquante  
quatre blancs en argent valeur de Metz, ensemble  
quatre chappons et au village d'Alange quelques rentes  
annuelles.

Il parait par un acte de l'année 1474 que le duc  
René I a donné à Falkor de Thamm la ville et châ-  
teau de Faulquemont avec toutes ses appartenances  
sans en rien excepter de la manière est-il dit  
qu'en guerre ouverte et en nous revengeant contre  
les Bourguignons nous la primes et elle vint  
de cette manière en nos mains.

Par un autre acte du 29. octobre 1484 le même  
duc René donne la même ville, terre et seigneurie  
au comte Philibert de Flandre Lincange, balli d'Alle-  
magne cet acte porte. Pendant les guerres et divi-  
sions très longues entre feu notre cousin le duc  
de Charles de Bourgogne, de Brabant et de  
Luxembourg, comte de Flandre nous avons pris  
et mis en notre pouvoir et obéissance les places,

ville

ville, terre et seigneurie de Faulquemont et  
d'icelles fait don à notre très cher et féal conseil-  
ler Walter de Thuron chevalier lequel aussi en  
doit jouir et user sa vie durant et après son  
trépas les dites places, ville, terre et seigneurie  
de Faulquemont nous soient rendues et obre-  
nuës tant par défaut de service de reprises et  
d'hommages non faits comme pour plusieurs autres  
causes raisonnables et légitimes etc.

En 1502 le 16 février Marguerite de Ferrières  
veuve et dame de Brandebourg, ont présenté  
une requête au roi de Sicile contre le sieur  
d'Apremont à cause d'une part et portion qui  
leur appartient en la terre et seigneurie de  
Faulquemont et voici le secret du roi:

Parceque le roi est parti il ne peut pas pré-  
sentement signer, mais aussitôt qu'il sera de  
retour il fera assigner la partie afin qu'elle  
rende ce qui ne lui appartient pas de toute justice.

Fait à Nancy le 16. février 1502. Signé Pierre.  
En 1528 la terre de Faulquemont appartenait  
à sept seigneurs, dont les noms suivent: Les  
comtes Jean de Salm, Jean de Céhange, Adam

Beyer



Henri et

Boyer, seigneur de Castel, Jean Boyer, Jacob de  
Haramcourt et Ulrich de Patsamchouse à la pierre.

En 1566 le duc Charles a accordé ses lettres portant  
l'établissement de deux foires par année à Faulque-  
mort.

En 1570 lettres de reprises faites par Jean de Helme-  
stadt de ce qu'il tient de M. le comte de Salm  
au lieu de Faulquemort.

En la même année a été fait le compte rendu  
des revenus de Faulquemort à M<sup>me</sup> la comtesse Louise  
de Salm, née de Hainoville par Philippe de Neusse  
son châtelain.

En 1584 les statuts des maîtres tanneurs et autres  
ordonniers de Faulquemort ont été approuvés  
par les seigneurs de Faulquemort.

En 1581 Claude, comte de Salm, seigneur de Faulque-  
mort a passé une obligation de quatre mille  
francs Barrois au profit de Louis de Schwarzen-  
bourg par laquelle il a engagé la moitié dans la  
terre et seigneurie de Faulquemort.

En 1585 Paul comte de Salm, seigneur pour  
moitié de Faulquemort a ascensé à perpétuité  
à sept particuliers le baron de Chemery, contenant

provisoire

environ 900 ou 1000 jours de terres pour y ériger  
un village.

En 1586 le 21 avril il a été fait une information  
par les officiers des seigneurs de Faulquemont  
assistés de quatre s'chevins du dit lieu contre trois  
particuliers étrangers arrêtés et accusés de vol  
auxquels ont été présentés les instruments de la  
question extraordinaire.

En 1588 François, Baron de Crehange et de Putte-  
lange, chanoine de la grande église de Strasbourg  
et Elisie d'Haramcourt, seigneur de Sabem et  
en partie de Faulquemont ont ascensé à Rodier  
le maron de Faulquemont une maison avec appar-  
tenances située en la ville de Faulquemont, mesu-  
rant quatre chapons et une poule.

En 1590 les Messins sont venus faire le siège de  
Faulquemont.

En 1592 dame Marie le Ferneur comtesse de Salms  
sur les plaintes d'Albert de Bassy son hôtelain  
a nommé et commis les sieurs Lallemand, Fabellian  
à Thiercourt et Wolfgang Hey, contrôleurs pour infor-  
mer de plusieurs dés-obéissances commises à la  
garde de la ville de Faulquemont. Il parait par

cette



cette information composé de huit bourgeois tant  
terroirs que parties que l'on gardait jour et nuit  
les murailles, que l'on tenait les portes fermées de  
nuit et que les seigneurs avaient donné ordre  
de mouvoir une des portes de la ville à cause de  
l'ennemi; mais que plusieurs bourgeois s'y  
étant opposés elle n'a pas été murée.

En 1604 Elisée d'Haraucourt et François Lorraine,  
comte de Taudemont, seigneur de Faulquemont  
ont acquis seize cents arpens de bois pour ériger  
un village qui serait nommé Redlack.

En 1608 Elisée, marquis d'Haraucourt a acquis  
par échange de François, baron de Créhange  
le demi part qui lui appartenait dans la terre  
et baronnie de Faulquemont.

En 1610 a été fait de la part de mon seigneur de  
Taudemont, baron et seigneur de Faulquemont  
en partie un règlement pour l'administration  
de la justice au dit lieu. En la même année  
a été fait une procédure criminelle à la requête  
du procureur d'office de Faulquemont contre le  
sieur Didier, cousin de Herlebourg et sa femme  
prévenus d'assassinat.

En

En 1614 les communautés de Faulquemont Tahl Adlange et Chimery ont asserés le Eueutabêche de la primatiale de Nancy, qui n'a cependant été défriché qu'en l'année 1741.

En l'année 1615 les Seigneurs de Faulquemont voulant procéder au partage de la terre ont nommé et commis les sieurs Pasport, L'Hoste, et Prousselot qui ont dressé une déclaration de tous biens, droits et revenus de la dite terre. Il est dit au commencement de la dite déclaration la justice du dit Faulquemont est composée du maire, du maître, échevins et de quatre échevins qui sont créés conjointement par tous les seigneurs, lesquels jugeront de tous les différends causes qui sont entre les sujets du dit Faulquemont et de Tritteliny. En cas civil et au criminel à l'assistance de six habitants des villages de Morhange, Sueroiviller, Tahl, Adlange et Pontpierre en chacun desquels on prend échevins pour instruire et juger les procès criminels avec la dite justice. Les habitants du dit Faulquemont sont tenus d'entretenir, la halle, les portes et murs de la ville, payer les gages du portier qui montent<sup>nt</sup> à trente deux francs moyennant quoi le dit

dit



clerc juré et tenu de conduire l'horloge en considération de quoi les dits habitants lèvent une gabelle par an sur les taverniers et cabaretiers qui vendent du vin au dit Faulquemont laquelle gabelle est de vingt huit pots de vin sur chaque char portant vingt quatre mesures.

Il est dit qu'il y a quatre foires par an au dit Faulquemont. Cette déclaration fait le dénombrement des habitants Faulquemont qui se porte à 79.

En la même année 1615 il y avait déjà quarante quatre habitants à Pödelach.

En 1616 le 19 février a été fait le partage de la terre et baronnie de Faulquemont entre François de Louvaine, Comte de Taudemont à cause de dame Christianne de Salm, son épouse et Mr. de Harrancourt. Par cet acte, il est dit que la halle, la chambre de ville, les profits des hallages foires et marchés de la dite ville de Faulquemont, ainsi que le four baroniale seront en commun, ainsi que les tours et murailles de la dite ville.

En 1620 un autre partage a été fait entre Mr. d'Harrancourt et M. de Tarsberg, savoir M. d'Harrancourt pour les  $\frac{3}{4}$  et M. de Tarsberg le  $\frac{1}{4}$ . Il est à observer

que



que Barchouse n'est jamais entré dans les par-  
tages plusieurs déclarations porteroit et s'annonceroit ainsi  
"Barchouse seigneurie et ban à part appartient  
à M<sup>rs</sup> d'Harancourt seul étant une terre franche  
qui ne reconnaît aucun souverain et n'est sujette  
à aucune <sup>rente</sup> dîme et dépend une étang et de beaux bois.  
Il y a eu de tout temps une potence à quatre piliers  
de pierre sur le ban de Barchouse qui a été démolie  
au mois d'août 1791.

En 1621 le 7 septembre Elisée, Marquis d'Harancourt  
a acquis de François de Louvaine la moitié, qu'il  
avait en la baronnie de Faulquemont moyennant  
180,000 francs et est devenu par ce moyen proprié-  
taire des  $\frac{3}{4}$  et demi des villes et ban de Faulquemont,  
H. de Harsberg ayant l'autre demi quart.

En 1622 au mois de juillet des troupes étrangères comman-  
dées par les capitaines de Marsfeldt et Braunschweig  
sont venus dans la Louvaine allemande. Une com-  
pagnie a passé au long de Tadel et Alange et a  
voulu loger à Froschviller, mais les sujets du comté de  
Hocharage les ont battus, ils ont pris le capitaine, qu'ils  
ont dépouillé jusqu'à la chemise, ont tués quarante  
hommes qui sont restés sur place, sans les blessés.

Toutes

Toutes ces troupes sont respectés les village de la seigneurie de Faulquemont, cependant l'on faisait bonne garde Faulquemont. Hammar Zolser, châtelain, et receveur, écrit à M. d'Haraucourt, à Nancy, que plusieurs bourgeois de Boulay, Forbach, St. Avold, Floribourg, Püttelange et Nochange, avoient réfugiés leurs meubles, hardes, et quelques grains dans Faulquemont. En la même année M. d'Haraucourt a été faire une visite de refection necessaires à faire aux murailles de la ville de Faulquemont, le procès verbal contient 37 articles fait mention de plusieurs tours et le montant de l'estimation se monte à 1048 francs et pour la chaux à 426 mesures.

En 1628, a été fait une procédure criminelle par le maire, les maîtres, échevins et, échevins faisant le corps des deux jurés de la ville de Faulquemont à la requête des héritiers de défunt Hammar Zolser contre le sr. Tolff de Prassy, cidevant officier au dit Faulquemont accusé d'homicide. La sentence porte: avons dit et disons que le dit sr. de Prassy a été bien et légitimement contumacé en haine de quoi l'avons banni et relégué à perpétuité de pays l'obéissance de son altesse etc.



En



En 1629 Charles II érigea en marquisat l'ancienne baronnie de Faulquemont, chef lieu de treize villages et de deux censes.

En 1636 au mois d'août un régiment de Suédois, commandé par le comte de Norhange vint à Faulquemont, ils tuèrent et massacrèrent le curé nommé Wolfgang Zolser, le maire nommé Jean Bawelle et plus de 60 bourgeois puis ils mirent le feu à la ville.

Pour plus de détail, voyez l'histoire de Lorraine, par Dom Calmet, tome II page 211.

En 1658 on a fait un dénombrement des habitants du marquisat suivant lequel il n'y avait que dix bourgeois à Faulquemont, à Tahl deux habitants, à Wolange, Chémery, Norhange personne, à Predach un seul homme à Tritteling deux, à Heulebach et Cuersviller personne. C'était encore de même en 1657.

En 1681 les seigneurs de Faulquemont ont accordé le baron<sup>de</sup> Zolling à quatre particuliers de Tahl.

En 1683 le nommé Henri du Fay bourgeois et Sabardier de Faulquemont a bâti la première maison hors de la porte du côté de St. Avois et y a tenu auberge c'est le commencement du faubourg de ce côté là.

En 1695 M. le baron de Tausberg a rendu aux poeurs béné-

diotines



Victimes de St. Avoold la portion dans la baronnie de Faulquemont qui était le huitième pour 5970 écus, c'est à dire 17910 francs de France.

En 1715 au mois d'août M. d'Harcourt étant mort son vœu a hérité la terre de Faulquemont. En la même année M. le Marquis de Bissy a ascensé à la communauté de Faulquemont le patural nommé Schottoger montant 100 francs barrais de cens.

En 1724 le 3 janvier on a rétabli le signe patibulaire de Faulquemont à quatre piliers au carrefour de la tôte.

En la même année M. le Marquis de Bissy a retiré par droit et de retrait féodal des religieuses de St. Avoold le huitième qu'elle avait dans la terre et seigneurie de Faulquemont.

En 1724 au mois de Décembre la communauté de Faulquemont a présentée une requête à M. de Bissy pour avoir un chemin par la porte de Harre pour aller en ligne droite à la chaussée de l'étang ce qu'il a accordés à charge qu'il sera fait une porte nouvelle et que la communauté sera tenue de l'entretenir ainsi que le chemin et le port sur la rivière ainsi le faubourg <sup>de</sup> Flappo ~~de~~ ne commence pas avant 1734.

En 1728 le Duc Léopold a exigé le marquisat du Faulquemont en priorité bailliage consistant nullement <sup>de</sup> la cour souveraine. En 1736 Pierre Koenigsmann <sup>de</sup> du moulin de Faulquemont a bâti le petit moulin auprès du sien qui est revenu au seigneur.

En

En 1751 M. de Choiseuil, a acheté le marquisat de  
Faulquemont, des héritiers de M. le Marquis de Pissy  
pour 625000 francs de France.

En 1764, et 1765 on a bâti l'église paroissiale dans  
la ville Faulquemont, et on a commencé à y faire  
le service à la fin de la dite année 1765.

Noms des prêtres qui ont été successivement à Faul-  
quemont.

1. M. M. Nicolas.
- 2, Larsson.
- 3, Henriquette.
- 4, Trugnon.
- 5, Michel.
- 6, Bernanos.
- 7, Doublet.
- 8, Guison.
9. Liébault.

---

Uffizielles Nachrichten des Königl. Landraths zu Falkenberg.  
Robinet

W 1788